

Séance du 4 février 2016

Dûment convoquée le 26 janvier 2016

En l'an deux mille seize, le 4 février à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Thierry NARDOU

Présents : Jean-Louis BECHADE, Jacky COULAUD, Dominique FRADON, Jean GERAUD, Jean-Luc LALET, Carine LAVAL, Jean-Marie NARDOU, Thierry NARDOU, Delphine POINTREAU, Didier VALENTIN,

Excusé : Fabrice REVERDEL,

Secrétaire de séance : Jean Luc LALET

Votes : 10 pour / 0 contre / 0 abstention

#### **N°2016-01-01**

##### **A rattacher au flux n°2016-01-01B**

##### **OBJET : Approbation du compte administratif 2015 du budget communal**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2015 du budget communal qui s'établit ainsi :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses réalisées : 144 299,94€

Recettes réalisées : 246 012,57€

SOIT UN RESULTAT DE : +101 712,63€

EXCEDENT DE 2014 : 68 764,80€

SOIT UN RESULTAT NET

CUMULE DE : 170 477,43€

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses réalisées : 112 169,60€

Recettes réalisées : 333 468,09€

SOIT UN RESULTAT DE : +221 298,49€

DEFICIT EN 2014 : 16 940,34€

RESULTAT NET CUMULE : 204 358,15€

Le résultat cumulé de la section d'investissement est de : 204 358,15€ (repris au 001)

Restes à réaliser 2015 en 2016

21	Immobilisations corporels	
	OP 32 Acquisition biens immobiliers	50 100,00€
23	Immobilisations en cours	
	OP 38 Accueil Périscolaire	180 000,00€
	OP 1002 Acquisition matériel	4 000,00€
	<b>Total restes à réaliser 2015 DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>234 100,00€</b>
13	Subventions d'investissement	
	OP 38 Accueil Périscolaire Subventions d'équipement	54 250,00€
	<b>Total restes à réaliser 2015 RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>54 250,00€</b>

Le résultat cumulé de la section d'investissement avec les reports des restes à réaliser est de : 24 508,15€.

Hors de la présence de M Thierry NARDOU le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget communal.

#### **N°2016-01-02**

##### **OBJET : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016**

Préalablement au vote du budget 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter la prise en charge des dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal en vertu de l'art.

L1612-1 du code des collectivités territoriales, peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015.

De manière à faciliter le règlement des dépenses d'investissement d'ici le vote du prochain budget 2016, le conseil municipal valide le principe et autorise le maire à engager les dépenses d'investissements à hauteur du quart des crédits.

#### **N°2016-01-03**

#### **OBJET : Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne – Avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public**

Dans sa séance du 4 février 2016, et après présentation du rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'avenant n°1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public

**AUTORISE** le représentant de la collectivité à signer l'avenant

**AUTORISE** le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par le prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24

**AUTORISE** le représentant de la collectivité à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA

**S'ENGAGE** à prévoir les crédits nécessaires au budget.

#### **N°2016-01-04**

#### **OBJET : Projet d'agrandissement de la cantine – demande d'aide exceptionnelle**

Au regard de l'exiguïté de la salle de réfectoire de la cantine de l'école et en prévision d'une augmentation des effectifs pour la rentrée prochaine, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a urgence de prévoir un agrandissement de la cantine.

Cependant, au regard du caractère exceptionnel et urgent de l'opération, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide exceptionnelle du Département de la Dordogne pour aider la commune à financer ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'aide exceptionnelle du Département de la Dordogne,
- autorise le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la demande de cette aide exceptionnelle.

*En l'an deux mille seize, le 4 février à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Thierry NARDOU*

<b>N°2016-01-01</b>	Approbation du compte administratif 2015 du budget communal
<b>N°2016-01-02</b>	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016
<b>N°2016-01-03</b>	Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne – Avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public
<b>N°2016-01-04</b>	Projet d'agrandissement de la cantine – demande d'aide exceptionnelle

Jean-Louis BECHADE,	
Jacky COULAUD	
Dominique FRADON	
Jean GERAUD	
Jean Luc LALET	
Carine LAVAL	
Jean Marie NARDOU	
Thierry NARDOU	
Delphine POINTREAU	
Fabrice REVERDEL	Excusé
Didier VALENTIN	